

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 AVRIL 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de  
convocation :*  
09 avril 2024

*Mis en ligne :*  
19 avril 2024

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

Présents : 26  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** LEJOLIVET Bertrand donne pouvoir à DA CUNHA Manuel, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, VALLEE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Monsieur Damien VAN CAUWELLAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 avril 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Point N° 7

#### **Délibération n°2024-045. Finances/Marchés publics : Marché de réhabilitation et d'extension de La Morinais - Avenants**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le vote du budget 2024,  
**VU** l'avis de la commission ressources en date du 9 avril 2024,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'exécution du marché Réhabilitation et extension de La Morinais en salles associatives attribué en 2021 des imprévus conduisent à la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires spécifiquement pour les Lots 07 - 10 - 11,

**CONSIDERANT** que ces travaux supplémentaires ont été identifiés comme indispensables pour assurer la qualité, la durabilité et la conformité des résultats finaux du projet.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la commande publique, chaque avenant doit être soumis au conseil municipal pour approbation.

## Lots et Avenants :

### **Lot 07 – Serrurerie – Titulaire : Vitré Métal**

Montant marché : 68 520,91 €HT.

Montant Avenant n°2 = 4 000 €HT soit une augmentation de +5,84% par rapport au montant du marché pour ce Lot.

Motifs : Déplacement du Totem hors du parvis en béton (à la demande du maitre d'ouvrage) ; réalisation d'un portillon métallique (à la demande du maitre d'ouvrage).

Montant Avenants précédents cumulés = 3 375 €HT

- Augmentation totale des avenants = 10,76%

### **Lot 10 – Revêtements de sols – Titulaire : Mariotte**

Montant marché : 152 094,87 €HT.

Montant Avenant n°3 = 12 477,02 €HT soit une augmentation de +8,20% par rapport au montant du marché pour ce Lot.

Motif : ajout d'un sol amortissant en dessous du tapis chiffré dans l'offre de base. Il s'agit de rattraper une non-conformité dans la mise en œuvre d'un produit (Rattrapage d'une non-conformité avec une responsabilité partagée entre la maîtrise d'œuvre au niveau de son CCTP et l'entreprise lors de l'établissement de son offre).

Montant Avenants précédents cumulés = 898,69 €HT

- Augmentation totale des avenants = 8,79%

### **Lot 11 – Peinture – Titulaire : MARGUE**

Montant marché : 58 687,11 €HT.

Montant Avenant n°2 = 6 574,87 €HT soit une augmentation de +11,20% par rapport au montant du marché initial pour ce Lot.

Motif : Pose d'un échafaudage pour reprise de peinture du à l'excès d'humidité après le coulage de la chape (à la demande du Maitre d'œuvre).

Montant Avenants précédents cumulés = 6 054,89 €HT

- Augmentation totale des avenants = 21,52%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :**

**DE VALIDER** les avenants pour les lots 7 – 10 – 11 comme présenté ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

